



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

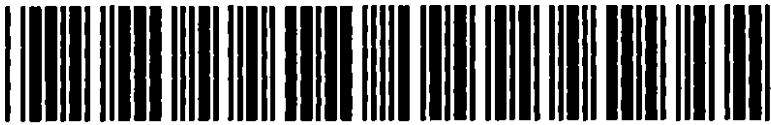
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 24063

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2013 sous le numéro de dépôt 103877



1310398101

DATE DEPOT : 2013-11-20

NUMERO DE DEPOT : 2013R103877

N° GESTION : 2007B24063

N° SIREN : 501106520

DENOMINATION : WEBEDIA

ADRESSE : 4 r Léon Jost 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2013/09/13

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PN B-9-13: PF.

WEBEDIA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Capital social : 214.941 euros

Siège social : 4 rue Léon Jost - 75017 Paris

RCS Paris 501 106 520

07 B24063

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mille treize,  
le treize septembre,  
à 17 heures,

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

20 NOV. 2013

Sous le N° :

Le Conseil de surveillance de WEBEDIA (ci-après la "Société"), s'est réuni au 101 rue de Lille – 75007 Paris.

Le registre de présence est signé par les membres du Conseil de surveillance en entrant en séance.

**Sont présents et ont émargé le registre de présence :**

- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière
- Monsieur Thierry Moulouquet
- Monsieur Alain Caffi
- Monsieur Olivier Hibal

**Est absent et excusé :**

- Monsieur Jacques Toupas

La séance est présidée par Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Le Président ouvre la séance et constate que le Conseil de surveillance, réunissant la présence effective de la moitié de ses membres en fonction, peut, conformément aux dispositions statutaires, valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que le Conseil de surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Nomination du Vice-Président du Conseil de surveillance de la Société ; et
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

### PREMIERE DECISION

*(Nomination du Vice-Président du Conseil de surveillance)*

Conformément à l'article L. 225-81 al. 1<sup>er</sup> du Code de commerce, Monsieur Thierry Moulouquet, né le 27 février 1951, à Neuilly-sur-Seine (92200), de nationalité française, demeurant 36 rue de Lille – 75007 Paris, est désigné en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Monsieur Thierry Moulouquet disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Monsieur Thierry Moulouquet a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et de ne faire l'objet d'aucune incompatibilité personnelle et/ou professionnelle, de quelque sorte que ce soit, pour exercer ces fonctions.

*Cette décision est approuvée à l'unanimité.*

### DEUXIEME DECISION

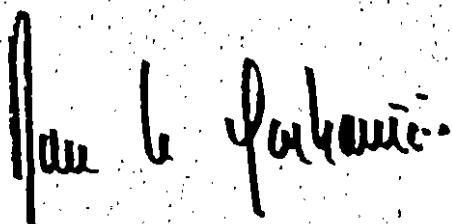
*(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)*

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

*Cette décision est approuvée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un membre du Conseil de Surveillance.



Le Président de séance



Un membre du Conseil de surveillance